

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190225-D_25_02_19_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2019
Affichage : 28/02/2019

Délibération n°25-02-2019-007

5.7 Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du lundi 25 février 2019*

Date de convocation	19 février 2019
Date d'affichage	19 février 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	37
Votants	45 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 25 février à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des associations de Cherré-Au, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD (représentant M. Didier TORCHÉ), M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Philippe GALLAND, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET, M. André-Pierre GUITTET (ayant reçu pouvoir de M. Xavier TERRIER), M. Jean-Yves HERMELINE (ayant reçu pouvoir de M. Dominique EDON), Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Vincent JUIGNÉ (représentant M. Thierry RENVOIZÉ), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Yves GOULLIER), M. François ROULEAU, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Jeannine VENDÔME (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK), Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : M. Pierre BOULARD, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), M. Dominique EDON (ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves HERMELINE), Mme Sylvie FAVRET, M. Yves GOULLIER (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK (ayant donné pouvoir à Mme Janine VENDÔME), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZÉ (représenté par M. Vincent JUIGNÉ), M. Michel ROUAUD, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Xavier TERRIER (ayant donné pouvoir à M. André-Pierre GUITTET), M. Didier TORCHÉ (représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL).

Secrétaire de séance : Mme Monique CAHU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

PROMOTION DU TOURISME : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 DU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE DE L'ÉQUIPEMENT AFFECTÉ AUX MISSIONS EN MATIÈRE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET DE PROMOTION DU TOURISME, IMPLANTÉ SUR LA COMMUNE DE TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération n° 20-12-2016-001 en date du 20 décembre 2016, relative à la mise à jour des statuts de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, dans le cadre de l'application des dispositions de la loi du 7 août 2015, à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n° 20-12-2016-011 en date du 20 décembre 2016 relative à la création d'un office de tourisme communautaire à compter du 3 avril 2017,

Vu la délibération n° 20-12-2016-012 en date du 20 décembre 2016 relative à la création d'un EPIC chargé de la gestion de l'Office de tourisme communautaire à compter du 3 avril 2017,

Vu la délibération n°12-12-2017-016 en date du 12 décembre 2017 suivant laquelle le Conseil communautaire a décidé de proroger le déploiement de l'EPIC et de confier la gestion de la compétence promotion du tourisme pour l'année 2018 à l'association Office de tourisme de La Ferté-Bernard Entre Maine et Perche.

Vu la délibération n°18-12-2018-011 en date du 18 décembre 2018 relative à la gestion de la compétence promotion du tourisme jusqu'au 31 décembre 2020 à l'association Office de tourisme de La Ferté-Bernard Entre Maine et Perche,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vice-présidente en charge du Tourisme/loisirs et prévention/santé,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que le Conseil communautaire a décidé de confier à nouveau la gestion de la compétence à l'association Office de tourisme de La Ferté-Bernard « Entre Maine et Perche » jusqu'au 31/12/2020.

PREND ACTE qu'il est nécessaire de modifier le procès-verbal de mise à disposition de la Communauté de communes de l'équipement affecté aux missions en matière d'accueil, d'information et de promotion du tourisme, implanté sur la commune de Tuffé Val de la Chéronne.

AUTORISE le Président à :

- signer l'avenant n°2 au procès-verbal de mise à disposition de l'équipement communal affecté à l'exercice de la compétence en matière de « Promotion du Tourisme, dont la création d'offices du tourisme » implanté sur la commune de Tuffé Val de la Chéronne,
- accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Fait et délibéré en séance publique

Le 25 février 2019

Pour extrait conforme

Le 25 février 2019

M. Didier REVEAU